

Arrondissement de Ville-Marie

## Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage sur l'avenue Gascon

Début des travaux le 6 juin 2018

La Ville de Montréal procédera, à partir du 6 juin prochain, à des travaux sur l'avenue Gascon, entre la rue Ontario et de Rouen. Ces travaux consistent au remplacement de conduites d'aqueduc en plomb, à la reconstruction d'aqueduc, d'égout, de trottoirs et de chaussée, de même que des travaux d'éclairage et de réfection des entrées charretières. Ce projet est prévu être complété pour le mois de septembre 2018.

### Maintien de la circulation

Ces travaux nécessiteront, au début du chantier, une fermeture partielle de la rue Gascon puis, vers la mi-juin, une fermeture complète de la rue.

En tout temps, la circulation locale sera permise.

### Phases des travaux

| PHASES  | LOCALISATION  | PÉRIODE                 |
|---------|---|-------------------------|
| Phase 1 | Sur l'avenue Gascon entre les rues Ontario et de Rouen  | Début juin à la mi-juin |
| Phase 2 | À l'intersection de l'avenue Gascon et de Rouen   | Mi-juin à la fin juin   |
| Phase 3 | Sur l'avenue Gascon entre les rues Ontario et de Rouen, et dans l'intersection de l'avenue Gascon et la rue Ontario | Fin juin à la fin août  |
| Phase 4 | Sur l'avenue Gascon entre les rues Ontario et de Rouen, et aux intersections avec les rues Ontario et de Rouen      | Fin août à septembre    |

L'échéancier ci-dessus peut être sujet à modification en raison des conditions météorologiques.

### Horaire de travail

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h. Au besoin, l'entrepreneur pourrait travailler les fins de semaine.

### Impacts des travaux

- **Fermeture d'eau** : Les résidents et commerçants seront avisés 48 heures à l'avance si les travaux nécessitent des fermetures d'eau. La qualité de l'eau potable ne sera pas altérée par les travaux et vous pouvez donc la consommer sans risque.
- **Stationnement sur rue** : Des restrictions de stationnement seront appliquées à proximité et dans la zone des travaux.
- **Accès aux bâtiments** : En tout temps, l'accès piétonnier aux bâtiments situés aux abords du chantier sera préservé. Les trottoirs seront généralement accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases.
- **Transport en commun** : Le transport en commun sera maintenu, mais les horaires et les trajets pourraient être modifiés. Contactez le service STM-INFO (514 786-4636 ou [www.stm.info](http://www.stm.info)).
- **Collectes** : Les horaires des collectes des déchets et du recyclage seront maintenus pendant la durée des travaux. Il est **important** d'identifier les bacs afin de permettre leur retour devant la résidence ou le commerce. Les bacs non identifiés ne seront pas retournés et demeureront au point de collecte à proximité du chantier. L'arrondissement pourrait alors décider d'en disposer pour assurer la propreté de votre environnement.

Les citoyens recevront des communications subséquentes pour les informer de l'évolution des travaux.

La Ville de Montréal est consciente des inconvénients que ces travaux occasionneront et vous remercie de votre collaboration.

# INFO-TRAVAUX



## Renseignements



Ligne Info-travaux : 514 872-3777, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi



[www.ville.montreal.qc.ca/chantiers](http://www.ville.montreal.qc.ca/chantiers)



[www.twitter.com/Mtl\\_Circulation](https://www.twitter.com/Mtl_Circulation)



Pour signaler des situations à tout autre moment, composez le 311 en mentionnant qu'il s'agit de travaux réalisés par le **Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal**.

## Zone des travaux

Entre le 6 juin et le mois de septembre 2018 :



### RAPPEL : REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB DANS LA ZONE DES TRAVAUX UNIQUEMENT

La portion **municipale** de votre entrée de service d'eau potable située dans la zone des travaux sera remplacée par la Ville durant le chantier. Si vous recevez une confirmation de la Ville que la portion **privée** de votre entrée de service est en plomb, nous vous demandons de la remplacer **APRÈS** les travaux de la Ville.

Ces types de bâtiments **pourraient** avoir une entrée de service en plomb :

- Bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (Wartime Housing).
- Bâtiment de huit logements et moins construit avant 1970.

Si vous êtes locataire, veuillez faire suivre cet avis à votre propriétaire.